



**Délibération n°666
Durée d'Amortissement
Exercice 2020**

Réunion du Comité Syndical du 12 mars 2020

Convoqué le six mars deux-mille-vingt, en vertu de l'article L2121-17 et suite à l'annulation de sa réunion du 5 mars deux-mille-vingt pour absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni le 12 mars deux-mille-vingt à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-seizième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

96^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur ADENOT Dominique
Madame ALAPETITE Nadine
Madame GALLIOT Blandine
Monsieur CHARLAT Jean-Michel
Monsieur DIAS Laurent

Monsieur GUELON Dominique
Monsieur GUILLAUME Gérard
Monsieur LARDANS Jacques
Monsieur PROSLIER
Monsieur VOLDOIRE Gilles

Étaient excusés / absents :

Madame AMEIL Pascale
Monsieur ARESTE Jean-Claude
Monsieur AUSLENDER Jérôme
Monsieur BEAUJON Jacques
Monsieur BELDA José
Madame BELLEROSÉ Martine
Monsieur BIANCHI Olivier
Monsieur BONNET Nicolas

Monsieur BONNICHON Frédéric
Monsieur BUCHE Jean-Pierre
Monsieur CHANSARD Gérard
Monsieur CHARLAT Jean-Michel
Monsieur CHARLEMAGNE Serge
Monsieur CHEVALIER Jacques
Monsieur CINEUX Cyril
Monsieur COURCHINOUX Jean-Christian
Monsieur DERRE Joël

Monsieur BLANCHET Roland
Monsieur CUZIN Jean-Paul
Monsieur DEAT Alain
Monsieur DESFORGES Antoine
Monsieur DUBOIS Gérard
Madame FEDERSPIEL Hélène
Monsieur FAUCHER Martine
Monsieur GAILLARD Philippe
Monsieur GARDES Roger
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis
Monsieur HAMOUMOU Mohand
Monsieur HEBRARD Jean-Pierre
Monsieur HEINRICH Jean-Maurice
Monsieur IMBERT Didier
Monsieur LEPEE Grégory
Monsieur LIGIER Yves
Monsieur MELIS Christian
Monsieur MORVAN Jean-Marc
Monsieur PALLANCHE Jean-Henri

Monsieur PASCIUTO Bertrand
Monsieur PAULET Alain
Monsieur PAULET Gilles
Monsieur PECOUL Pierre
Madame PEROL BEYSSI Christine
Monsieur PERRET Jean-Philippe
Monsieur PETEL Gilles
Monsieur PIGOT Pascal
Monsieur PIREYRE Jérôme
Monsieur PRADIER Yves
Monsieur PRONONCE Hervé
Madame RAYNAL Marie-Jeanne
Monsieur REGNOUX Marc
Monsieur SIMONET Christian
Madame TROTE Marie-José
Monsieur VALLADIER Bruno
Monsieur VAURIS Dominique
Monsieur VIALAT Gérard
Monsieur WEINMEISTER Nicolas

Avaient donné pouvoir :

Monsieur BIANCHI Olivier à Monsieur ADENOT Dominique
Monsieur GARDES Roger à Monsieur REGNOUX Marc
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis à Monsieur PROSLIER
Monsieur MORVAN Jean Marc à Monsieur GUILLAUME Gérard
Monsieur VIALAT Gérard à Monsieur GUELON Dominique

Durée d'Amortissement Exercice 2020

Monsieur le Président rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'instruction M14 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables inscrits au budget principal.

À ce titre, les règles de gestion concernant les amortissements des biens acquis sont les suivantes :

- le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire sans prorata temporis à compter de l'exercice suivant l'acquisition ;
- tout plan d'amortissement en cours se poursuivra selon ses modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction) ;
- les biens acquis pour un montant inférieur à 100,00 € TTC seront amortis en une seule année.

Le Président propose, à partir de l'exercice 2020, les durées d'amortissement suivantes :

Article	Bien ou catégorie de bien	Durée d'amortissement
Immobilisation incorporelle		
202	DAAC, frais liés aux modifications du SCoT	6 ans
2031	Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
2051	Logiciels	5 ans
Immobilisation corporelle		
2182	Matériel de transport	10 ans
2183	Matériel de bureau	10 ans
2183	Matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'appliquer les durées d'amortissement à partir de l'exercice 2020, telles que présentées par Monsieur le Président.

À Clermont-Ferrand, le 18 mars 2020
Dominique ADENOT,
Président.

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "LE GRAND CLERMONT" around the perimeter. The signature is stylized and appears to be "D. Adenot".

